

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 401

présenté par

M. Potier, M. Vallaud, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert et Mme Paulangevin

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce registre est publié en ligne, dans un standard ouvert aisément réutilisable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à imposer la publication du registre des dépôts en open data.